



Dans sa séance ordinaire du mardi 28 octobre 2008, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération relative au crédit d'engagement en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5711 et 1/6^{ème} de la parcelle N° 5714 (dépendance), sises au chemin des Sciers, Plan-les-Ouates (D 48-2008)

Par 16 oui et 1 abstention, il a décidé :

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 5711, de la commune de Plan-les-Ouates, sise chemin des Sciers, d'une surface de 1'155 m², y compris la dépendance de la parcelle N° 5714 de 720 m² (1/6^{ème}), propriété de Madame Danielle Jeanne Bronnimann, pour un montant de 573'750 F, soit 450 F le m².
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 600'000 F, y compris les frais d'actes et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 5 décembre 2008.

* * * * *

En outre, le Conseil municipal a voté un postulat et une pétition relatifs aux objets suivants :

POSTULAT

Po 08-2008 – Pour un réseau Internet communal sans fil en libre accès.

Postulat accepté par 12 oui et 5 abstentions.

PETITION

Pe 04-2008 – Pour un véritable lieu de rencontre pour les habitants à la Maison Ravy

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a renvoyé la pétition au Conseil administratif pour traitement.

* * * * *

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.